



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2013

N° 35



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Bassambié BATIONO

*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*

Email : courrier.zdrs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2013

N° 35

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INFORMATIONS GENERALES	5
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO	6
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	11
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union	23
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	26

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Ouagadougou, le 26 septembre 2013)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le 26 septembre 2013, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur, Adji Otèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Jeremias António da CRUZ PEREIRA, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres, à l'issue de l'examen de la situation monétaire, économique et financière récente de l'Union, a noté la bonne tenue de l'activité économique dans un contexte où les signes de reprise économique se confirment dans les pays industrialisés. En revanche, le ralentissement de la croissance dans les pays émergents continue d'affecter les perspectives mondiales. Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union se situerait, en termes réels, à 6,4% en 2013, stable par rapport à l'année 2012.

Le Conseil a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation, amorcée depuis la fin de l'année 2012 dans l'ensemble des Etats membres. La hausse du niveau général des prix à la consommation est ressortie, en glissement annuel, à 1,7% à fin juin 2013 contre 2,3% à fin mars 2013, sous l'effet de la décreue des prix des céréales locales sur les marchés.

Dans ce cadre, le Conseil s'est félicité de la baisse des taux directeurs de la BCEAO de vingt-cinq (25) points de base entrée en vigueur le 16 septembre 2013, dans le but de consolider la détente des taux d'intérêt et contribuer à l'amélioration des conditions de financement des économies de l'Union. Le taux d'intérêt applicable aux opérations sur le principal guichet de refinancement est fixé ainsi à 2,5%.

Pour tirer pleinement profit de ce nouvel assouplissement de la politique monétaire, les membres du Conseil ont souligné la nécessité pour les Etats membres de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques de manière à dégager les ressources nécessaires au maintien d'un rythme soutenu d'investissements publics dans les infrastructures. En outre, les actions mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires devraient être renforcées pour stimuler l'investissement privé en vue de créer les conditions d'une relance plus vigoureuse de l'activité économique.

Le Conseil a examiné les propositions relatives au montant minimum du capital social des Bureaux d'Information sur le Crédit dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, il a décidé de fixer à cinq cents millions (500.000.000) de FCFA le capital social minimum des Bureaux d'Information sur le Crédit dans l'Union.

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté la Décision portant modification de la Décision N°09/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008 relative à la liste des personnes, entités ou organismes visés par le gel des fonds et autres ressources financières dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA. Elle vise à prendre en compte dans l'Union, l'actualisation intervenue le 4 septembre 2013 de la liste des personnes et entités visées par les mesures de gel susvisées prises par le Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Conseil a enfin procédé au renouvellement des membres représentant les Etats au sein du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA, pour un mandat de trois ans.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil des Ministres de l'UMOA a pris connaissance des conclusions des travaux de la 93^e session de la Commission Bancaire de l'UMOA, tenue le 6 septembre 2013 à Dakar.

Au titre du CREPMF, le dossier du processus du recrutement du nouveau Secrétaire Général

du CREPMF a été présenté au Conseil des Ministres. Le Conseil a, en outre, pris connaissance du compte-rendu de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du deuxième trimestre 2013.

Au titre de la BOAD, le Conseil a confirmé le financement concessionnel du logement et de l'immobilier dans les Etats membres de l'UEMOA comme priorité économique régionale. Il a marqué son accord pour la mise en place, dans ce cadre, d'un projet régional en coopération avec la Banque Mondiale, pour le financement concessionnel du logement et de l'immobilier dans les pays de l'Union. Enfin, il a autorisé la CRRH-UEMOA, la BOAD et la BCEAO à poursuivre de concert, la mise en place de ce projet avec la Banque Mondiale.

Par ailleurs, les Ministres ont pris connaissance des Directives générales pour l'élaboration des Perspectives financières actualisées 2013-2017 et la préparation du budget-programme 2014-2016 de la BOAD.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a adopté trois Règlements et une Décision relatifs au code communautaire de l'aviation civile, à la protection et aux droits des passagers aériens et à la sûreté, dans le domaine du transport aérien.

L'adoption de ces quatre (04) actes s'inscrit dans le cadre de la révision du corpus juridique communautaire adopté de 2002 à 2007. Elle répond à la nécessité de mettre à la disposition des Etats membres, une réglementation actualisée, complète et conforme aux normes et standards internationaux en matière d'aviation civile.

Le Règlement portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA actualise les dispositions du Code communautaire de l'aviation civile de 2007 en vue d'établir un niveau uniforme élevé de sécurité et de sûreté de l'aviation civile et de maintenir le transport aérien dans l'Union, en le rendant conforme aux normes et pratiques requises par les standards internationaux.

Le Règlement portant modification du Règlement n° 02/2003/CM/UEMOA du 20 mars 2003 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en cas d'accident renforce la sécurité juridique du passager aérien dans l'espace de l'Union et assure le respect de l'environnement juridique international.

Le Règlement portant modification du Règlement n° 11/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 relatif à la sûreté de l'aviation civile au sein des Etats membres de l'UEMOA, vise la mise en conformité du règlement communautaire avec les dispositions internationales et, permet. une meilleure compréhension de la réglementation communautaire.

La Décision portant adoption des procédures et pratiques de sûreté de l'aviation civile au sein des Etats membres de l'UEMOA intègre l'ensemble des spécifications de mise en œuvre des mesures de sûreté et garantit une meilleure préservation de la confidentialité des procédures et pratiques de sûreté.

Le Conseil a, en outre, adopté la Directive relative à l'harmonisation des textes régissant l'exercice de la profession d'architecte au sein de l'espace UEMOA. En initiant cette Directive, la Commission de l'UEMOA poursuit la mise en œuvre des instructions données par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de la Conférence tenue le 30 mars 2005 à Niamey visant à ouvrir des chantiers en matière de libre circulation et du droit d'établissement des personnes exerçant une activité libérale dans l'espace communautaire sans discrimination basée sur la nationalité, conformément au Traité révisé de l'Union. La Directive fixe, notamment, l'organisation de la profession d'architecte dans les Etats membres de l'Union ainsi que les conditions d'accès et d'exercice de ladite profession. De manière générale, cette Directive tend à harmoniser les textes nationaux et à faciliter l'exercice effectif de la profession dans le cadre de la libre circulation et de l'établissement des architectes édictés par la Directive n°07/2005/ CM/UEMOA du 16 décembre 2005.

De manière spécifique, la Directive permet :

- de lever les obstacles et goulots d'étranglement à la liberté d'établissement des architectes dans les Etats membres et à la libre circulation des architectes entre Etats membres ;
- de garantir la sécurité juridique nécessaire à l'exercice effectif de ces deux libertés fondamentales prescrites par le Traité ;
- d'établir la coopération administrative entre Etats membres ;
- de relever le niveau de qualité des services d'architecture grâce aux exigences en matière de formation et d'information ;

- d'accroître la mobilité du travailleur au sein de l'Union.

Au titre de la Cour des Comptes, le Conseil a examiné, d'une part, un Rapport définitif portant évaluation de l'état de mise en œuvre à la date du 30 juin 2013 des observations et des injonctions formulées par la Cour des Comptes dans le cadre du contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 et, d'autre part, un Rapport définitif de la Cour des Comptes de l'UEMOA sur le contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA au titre de l'exercice 2011.

A l'issue de l'examen desdits Rapports, le Conseil a adopté un projet de Règlement portant approbation des comptes de l'exercice 2011.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement ainsi qu'au peuple burkinabè, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 26 septembre 2013

Pour le Conseil des Ministres

le Ministre de l'Economie et des Finances
de la République Togolaise

Adji Otèth AYASSOR

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 4 septembre 2013)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 4 septembre 2013, sa troisième réunion ordinaire de l'année 2013, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que des perspectives, à la lumière notamment de l'évolution de la conjoncture internationale. En particulier, il a évalué les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur la croissance économique.

Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a relevé des signes d'amélioration de l'activité économique dans les pays industrialisés. Cependant, quelques incertitudes continuent de peser sur la croissance mondiale, en raison notamment de la situation macroéconomique dans les principaux pays émergents.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. Ils ont, à cet égard, relevé que l'un des principaux facteurs de risque est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel, de la décreue des prix des céréales

locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012.

Les projections d'inflation à moyen terme demeurent en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi au niveau de l'Union et indiquent des risques inflationnistes globalement maîtrisés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté une détente des taux sur les différents compartiments du marché monétaire au deuxième trimestre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidité à une semaine et celui des opérations sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont tous deux connu des baisses de vingt-trois (23) points de base d'un trimestre à l'autre. La même tendance a été observée sur le marché des bons et obligations du Trésor.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités passe de 2,75% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 3,50%, contre 3,75% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2013. Elle devrait conforter le mouvement de baisse des taux débiteurs des banques et améliorer les conditions de financement des économies.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

Les membres du Comité de Politique Monétaire exhortent les Etats membres de l'Union à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles indispensables pour la réalisation

d'une croissance économique forte dans l'UEMOA. A cet égard, il importe de maintenir les efforts d'assainissement des finances publiques et de mobilisation des ressources pour le financement des investissements. Ils ont, en outre, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires dans les Etats membres.

Fait à Dakar, le 4 septembre 2013

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTEES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET JUIN 2013

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication. L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de

l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans

l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%

- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme. Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de

liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ($\frac{1}{2}$) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%). Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490%, contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger

et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

- Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
- Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les

injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échu le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses

opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques. L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum

de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 septembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec

l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 décembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que

l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 mars 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

11 juin 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des

préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

5 septembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 5 septembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMOA. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012, après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

7 décembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 7 décembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale.

Analysant l'évolution de l'inflation, le Comité a relevé une légère remontée de l'indice harmonisé des prix à la consommation au troisième trimestre 2012. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,1% en juin à 2,7% à fin septembre 2012, en raison de l'ajustement à la hausse des

cours des carburants dans certains Etats membres et de l'augmentation des prix des céréales locales et des produits de la pêche. L'inflation devrait connaître une décélération au quatrième trimestre 2012 pour ressortir à 2,5% à fin décembre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'établirait à 2,3% en 2012 contre 3,8% en 2011. A l'horizon de 24 mois, ce taux est projeté à 2,4%.

Analysant l'évolution des indicateurs de conjoncture, le Comité a relevé que l'activité économique au sein de l'UMOA continue de se raffermir, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le Comité a estimé que les performances en matière de croissance économique seraient meilleures que prévu. Les dernières estimations tablent sur une progression du produit intérieur brut de l'Union de 5,8% en 2012, soit une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement aux prévisions faites trois mois auparavant. Pour l'année 2013, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 6,5%.

Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt continuent de se détendre. Le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 4,13% au troisième trimestre contre 4,24% au deuxième trimestre 2012. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor, s'est établi à 5,63% au troisième trimestre contre 5,72% un trimestre plus tôt.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

6 mars 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 6 mars 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et

interne et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique, le Comité a relevé la persistance d'une conjoncture internationale morose et empreinte d'incertitudes. Il a noté au plan régional l'impact de la crise au Mali et en Guinée-Bissau. Le Comité a noté que l'activité économique interne a été cependant bien orientée au quatrième trimestre 2012, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels, estimée à 5,8% en 2012. Pour 2013, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 6,5%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé que l'inflation dans l'Union a amorcé une baisse progressive depuis le mois d'octobre 2012 avec une variation en glissement annuel de l'indice harmonisé des prix à la consommation qui passe de 3,3% à fin octobre à 2,8% à fin décembre 2012 et à 2,2% à fin janvier 2013. Le taux d'inflation est projeté à 1,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2013.

Les facteurs à l'origine de la modération de l'inflation sont notamment la faiblesse de la demande mondiale qui atténue les risques pesant sur l'inflation importée et une baisse des prix des produits alimentaires locaux, dans la perspective d'une campagne agricole 2013/2014 satisfaisante.

Quant aux conditions monétaires, le Comité a noté une détente des taux sur les marchés monétaire et de la dette publique au cours du quatrième trimestre 2012. Ainsi, le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti à 3,79% alors qu'il était de 4,13% au troisième trimestre 2012. Les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,21% au quatrième trimestre 2012, après des niveaux respectifs de 5,72% et 5,63% aux deuxième et troisième trimestres de l'année.

Sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité a décidé de baisser les taux directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de

liquidités est ramené de 3,00% à 2,75%. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est fixé à 3,75% contre 4,00% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 juin 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2013 le 3 juin 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ainsi que des perspectives, à la lumière de l'évolution de la conjoncture internationale.

Sur le plan international, le Comité a noté que le rythme de progression de l'activité économique mondiale serait modéré en 2013 mais devrait se raffermir en 2014.

Au niveau de l'Union, les performances macroéconomiques en 2012 ont été globalement plus favorables que prévu. Le produit intérieur brut en volume a connu une croissance de 6,4% sous l'effet d'un accroissement des investissements publics, avec des effets d'entraînement sur les investissements privés, et du dynamisme du sous-secteur des industries extractives dans certains Etats. En 2013, la croissance économique devrait poursuivre sa tendance haussière pour atteindre 6,5%, tirée par la demande intérieure.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a noté la poursuite de la décélération de l'inflation dont le taux est passé, en glissement annuel, de 2,8% à fin décembre 2012 à 2,3% à fin avril 2013. Ce rythme modéré de l'inflation reflète une baisse significative des prix des produits alimentaires locaux et une faible progression de ceux des produits pétroliers. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,5% en glissement annuel.

Au titre des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection

de liquidités à une semaine est passé de 3,07% en décembre 2012 à 2,81% en avril 2013. Celui des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 3,18% en avril 2013 contre 3,74% en décembre 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,75% et 3,75%.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

4 septembre 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le 4 septembre 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que des perspectives, à la lumière notamment de l'évolution de la conjoncture internationale. En particulier, il a évalué les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur la croissance économique.

Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a relevé des signes d'amélioration de l'activité économique dans les pays industrialisés.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. Ils ont, à cet égard, relevé que l'un des principaux facteurs de

risque est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que

prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel, de la décreue des prix des céréales locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté une détente des taux sur les différents compartiments du marché monétaire au deuxième trimestre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidité à une semaine et celui des opérations sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont tous deux connu des baisses de vingt-trois (23) points de base d'un trimestre à l'autre. La même tendance a été observée sur le marché des bons et obligations du Trésor.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités passe de 2,75% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 3,50%, contre 3,75% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2013.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

1^{er} juillet 2013 - Installation à Cotonou par le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Madame Safiatou BASSABI, de l'équipe en charge de la réalisation et de l'amélioration du cadre juridique relatif aux Organisations de la Société civile du Bénin.

- Organisation à Cotonou, par la Chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie, d'une session régionale de formation sur le thème «*Défi sécuritaire, droits de l'homme et droits des réfugiés*». La formation a regroupé des participants venus de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

2 juillet 2013 - Lancement du projet d'appui à la décentralisation des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement de l'Atacora-Donga (LEauCAL). Ce projet d'un coût de 1,2 milliard de FCFA est financé par la facilité africaine de l'eau (FAE/BAD), l'ONG PROTOS (28%) et les communes bénéficiaires (14%).

3 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a tenu une séance de travail avec les responsables de la Société industrielle textile (SITEX) et de la Compagnie textile du Bénin (CTB) au sujet de la crise que traversent ces deux unités industrielles.

4 juillet 2013 - Installation officielle par le Premier Ministre, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, du Comité de pilotage de la stratégie globale des réformes de la fonction publique au Bénin.

- Visite de travail au Bénin de Monsieur Jacques CHAGNON, Président du Parlement du Québec, dans le cadre de l'approfondissement des relations parlementaires entre son pays et le Bénin.

6-8 juillet 2013 - Visite du Président Boni YAYI dans les zones cotonnières du pays en vue de mobiliser les producteurs et constater le démarrage de la campagne cotonnière 2013-2014.

8 juillet 2013 - Adoption par l'Assemblée Nationale de la loi organique N° 2013-14 relative

aux lois des Finances au Bénin. La loi fixe les règles relatives au domaine, à la classification, au contenu, à la présentation, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle des lois des Finances.

- Le Parlement autorise le Gouvernement à ratifier le Protocole de Nagoya, Japon, relatif à l'accès et au partage équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.

10 juillet 2013 - Tenue, à Cotonou de la journée de diffusion des comptes extérieurs du Bénin au titre de l'année 2011. Les travaux de la journée ont été également consacrés à la présentation des résultats d'une enquête sur les transferts de fonds des travailleurs migrants, réalisée en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

11 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a procédé au lancement du projet « 10 millions d'âmes, 10 millions d'arbres » dans la ville d'Abomey-Calavi (Département de l'Atlantique, sud du Bénin).

12 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a reçu en audience la mission du Fonds Monétaire International (FMI), conduite par Madame Christine DIETERICH. La mission a séjourné au Bénin dans le cadre de la cinquième revue du programme économique et financier.

- Le Gouvernement a tenu une séance extraordinaire du Conseil des Ministres au cours duquel il a examiné plusieurs dossiers, dont (i) un projet de décret portant mise en place d'un mécanisme d'acquisition et de distribution des intrants hors coton et (ii) un projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement des Centres d'action régionale pour le développement rural (CARDER).

15 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a pris part au sommet spécial des Chefs d'Etat de l'Union Africaine à Abuja, au Nigeria. Cette rencontre a fait le bilan des actions entreprises par les Etats africains dans la lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose.

16 juillet 2013 - En visite officielle au Bénin, le Président centrafricain, Michel DJOTODIA, a été reçu en audience par le Chef de l'Etat Boni YAYI. Les deux personnalités ont échangé sur les actions à mettre en œuvre pour un retour de la stabilité politique et économique en République Centrafricaine.

17 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a pris part à la 43^e session de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Abuja au Nigeria.

18 juillet 2013 - Le Ministre chargé du Développement, Monsieur Marcel de SOUZA, et le Coordonnateur résident des activités du système des Nations-Unies au Bénin, Madame Nardos BEKELE-THOMAS ont signé un accord relatif au plan-cadre des Nations-Unies pour l'assistance au développement du Bénin (PNUAD), pour la période 2014-2018. Son coût de mise en œuvre est estimé 500 milliards FCFA.

25 juillet 2013 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jonas GBIAN, a présidé une cérémonie de signature de contrat de financement, par la Kreditanstalt Für Wierderbrau (KfW), pour un montant de 12 millions d'euros (7,9 milliards FCFA) au profit de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines. Ces ressources sont destinées à la gestion durable des réserves de faune au nord du Bénin.

29 juillet 2013 - Le Chef de l'Etat a présidé à Cotonou, la première édition du dialogue politique entre le Bénin et l'Union Européenne. Les thèmes débattus visent à préparer le sommet Afrique-Union Européenne, qui se tiendra au mois d'avril 2014, sur la question de la sécurité et la piraterie maritime, les négociations de l'Accord de partenariat économique, l'organisation des élections communales et les réformes constitutionnelles au Bénin.

30 juillet 2013 - Le Président Boni YAYI a procédé au lancement du rapport de haut niveau relatif à l'agenda du développement post-2015 ainsi qu'aux conclusions des consultations nationales relatives aux priorités de développement.

30 juillet 2013 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jonas GBIAN, et le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Christian ADOVELANDE, ont signé à Cotonou deux accords de prêts relatifs au financement partiel de projets de pavage de rues et d'assainissement des communes du Bénin pour un montant de 14 milliards FCFA.

3 septembre 2013 - Tenue à Cotonou du 26^e colloque de l'Association Internationale de Climatologie sur le thème « *Climat, agriculture et ressources en eau, d'hier à demain* ».

9-10 septembre 2013 - Le Président Boni YAYI et Madame Nardos BEKELE-THOMAS, Représentant Résident du Programme de Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin, procèdent à l'inauguration du premier « Business Promotion Center » à Porto-Novo et du Centre National Songhaï à Zangnanado (Département du Zou).

11 septembre 2013 - Le Président Boni YAYI et Madame Nardos BEKELE-THOMAS, Représentant-Résident du Programme de Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin, procèdent à l'inauguration du premier « *Business Promotion Center* » à Porto-Novo et du Centre National Songhaï à Zangnanado (Département du Zou).

9-10 septembre - Tenue à Cotonou de la 5^e réunion du Sous-Comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine sur le thème : « Vers une stratégie de facilitation des échanges dans le cadre de la mise en place de la zone continentale de libre échange (ZCLE) ».

20 septembre 2013 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jonas GBIAN, procède à la remise d'un chèque d'un montant d'un milliard de francs CFA en faveur du Fonds National de la Microfinance. Ces ressources proviennent d'un fonds koweïtien, destiné à améliorer la sécurité alimentaire au Bénin.

24 septembre 2013 - Tenue à Cotonou d'un atelier national des cadres et experts impliqués dans la réalisation du Plan d'action de la Politique Nationale de l'Aide au Développement 2011-2020.

TOGO

6 septembre 2013 - Nomination de Monsieur Arthème S. AHOOMEY-ZUNU au poste de Premier Ministre de la République Togolaise.

9 septembre 2013 – Visite au Togo de Monsieur John Dramani MAHAMA, Président de la République du Ghana.

12 septembre 2013 - La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) octroie une ligne de crédit d'un montant de 3,5 milliards FCFA à la Société Togolaise de Stockage de Gaz (STSG).

17 septembre 2013 - Visite à Lomé de Monsieur Güther NOOKE, Représentant personnel de la Chancellerie allemande. Cette visite s'inscrit dans le cadre des relations internationales Europe-Afrique, notamment les Accords de Partenariat Economiques (APE) et la coopération bilatérale entre les deux pays.

19 septembre 2013 - Le Président de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, prend part à Bamako à la cérémonie d'investiture du nouveau Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA.

- Cérémonie de signature d'une convention entre le Gouvernement togolais, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. Cette convention est relative au financement du Projet d'Aménagement Urbain au Togo pour un montant global de 28 milliards FCFA.

20 septembre 2013 - Visite de travail du Président de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE à Cotonou, au Bénin.

- Le Fonds Koweïtien de Développement octroie un montant 1,5 milliard de francs CFA en vue de soutenir la FUCEC-Togo et l'Union Togolaise de Banque (UTB) ainsi que pour le financement des petites et micro-entreprises.

24 septembre 2013 - Cérémonie de signature de l'accord de privatisation de BIA-Togo. Par cet accord, l'Etat togolais cède 55% du capital de BIA-Togo au Groupe marocain Attijariwafa Banque.

25 septembre 2013 - Signature, entre l'Ambassadeur allemand, Monsieur Osef WEISS et le Ministre togolais de l'Economie et des Finances, Monsieur ADJI otèth AYASSOR, d'un contrat de financement d'un montant de 5 milliards FCFA pour la réhabilitation de la centrale de Nangbéto.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2011 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à septembre 2013
- 4 – Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à septembre 2013
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à juin 2013
- 6 - Note trimestrielle d'information de mars 2005 à septembre 2013
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2012
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2012
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2011
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006 à 2013)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à juin 2013)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires-
Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 20 - Billets et pièces de monnaie dans la Zone UMOA (des origines à 2012), BCEAO, 2012



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int